

AR. 330 Notice sur ma vie comme homme public

de 1781 à 1806

J'avais 23 ans, lorsqu'on 1781 je devins maire de Travers, chef lieu d'un ressort civil et criminel de deux mille cinq à six cent âmes. Je succédai à Mr. de Tribolet¹⁽²⁾, dès lors chancelier, homme respectable, mais qui en 18 mois n'avait pu qu'ébaucher les réformes dont avait besoin ce ressort livré pendant un grand nombre d'années à des chefs ineptes ou corrompus. Pour me procurer un lieutenant intelligent et vertueux, je cédai la presque totalité de mes émoluments à un homme estimable, mais pauvre, et qui, père de plusieurs enfants, n'aurait pas pu sans mon secours quitter un instant son atelier pour se vouer aux affaires publiques. Je lui fis cadeau de 25 louis. J'eus soin de n'admettre comme membre de ma cour de Justice que des hommes éprouvés sous le rapport de la moralité et de l'intelligence; je secourus les pauvres et fondai un Capital pour eux et l'éducation publique dans le village de Noiraigue. J'y contribuai de cent ecus; il fut de 500 ecus dans l'origine; j'en fus le gérant. Il est aujourd'hui de plus de 3500 ecus.

Jamais l'ennui des plus fastidieuses informations ne fatigua ma patience et, quoique j'aie constamment agi d'après le principe "que la véritable bonté chez un administrateur est de ne jamais donner au coupable l'espoir de l'impunité", jamais l'application que j'ai faite de cette maxime n'a excité d'aigreur, ni même de mécontentement. Un jour trois jeunes femmes se présentèrent chez moi avec leurs enfants en bas âge. Leurs maris avaient blessé grièvement un vieillard. Ils étaient décrétés de prise de corps- Elles se jetèrent à mes pieds en me demandant la grâce des coupables, seuls soutiens de leurs familles; elles m'émurent profondément. "Demandez-moi de l'argent, leur dis-je, je vous en donnerai, mais ne me demandez pas une injustice. Vos pères vivent-ils encore? S'ils venaient d'être assassinés, me pardonneriez-vous de faire grâce à leurs meurtriers?" Elles se relevèrent et me dirent en sanglotant que j'avais raison. Il y a trente ans de cette scène et je vois encore ces pauvres malheureuses.

L'ordre public, la tranquillité, la paix des familles s'établirent partout si solidement que plusieurs années après que j'eus abandonné mon office, sous un nouveau chef domicilié à Paris, Travers ne connaissait plus ni désordres publics, ni procès entre particuliers. Encore aujourd'hui, après 25 ans, je ne parcours jamais mon ancienne juridiction sans y cueillir les fruits de mon administration par le plaisir que mes anciens administrés ou leurs enfants paraissent éprouver de me voir au milieu d'eux. Qu'on me pardonne le récit de ses détails. Ils en adoucissent d'autres bien pénibles.

En 1787 je devins Commissaire Général: Je le fus jusqu'en 1800. Le Commissaire Général n'est autre chose que le dépositaire des papiers terriers. Ceux-ci renferment les emphytéoses, les redevances dues au Prince et les concessions qu'il a faites. Les particuliers ont quelque fois recours à ce dépôt pour reconnaître leurs héritages. Comme l'un des gens du Prince, le Commissaire Général examine de concert avec le Procureur Général les questions qui exigent pour les approfondir la connaissance des papiers terriers. L'une de ces questions s'agita pendant que j'eus cet office: La Ville de Neuchâtel avait hérité de quelques millions que lui avait laissés Mr. de Pury de Lisbonne. Elle prétendit, en vertu d'un

¹ Charles Lancelot Godefroi de Tribolet, 1752-1843, maire de Travers en 1780, conseiller d'Etat en 1781, chancelier en 1787. En sus des mémoires citées dans la bibliographie sommaire ci-dessus, il est aussi l'auteur d'une "Histoire de Neuchâtel et Valangin depuis l'avènement de la maison de Prusse jusqu'en 1806".

titre du 14e siècle, d'avoir le droit d'acquérir tout ce qu'elle voudrait pour agrandir l'une de ses métairies. Elle aurait mis en main-morte, donc soustrait à la circulation et au droit du lod² de 2 millions d'arpents de terrain. Je fis un mémoire qui anéantit cette dangereuse prétention. En général, je crois que je contribuai à maintenir l'autorité dans l'exercice de mes fonctions, mais plus encore par l'influence de mes principes que je savais soutenir sans faiblesse ni chaleur. Mes compatriotes apprenaient à être sujets fidèles de leur souverain et citoyens de leur patrie avant d'être membres d'une corporation quelconque.

En 1788 je devins Conseiller d'Etat³. Mon influence s'agrandit, les registres du Conseil d'Etat l'attestent. En 1792 l'affreux jacobinisme infecta le pays. À St Aubin, où j'ai ma campagne, l'arbre de la liberté qui devait être planté me fut remis en offrande avec l'expression de la plus vive reconnaissance de ce que j'avais prévenu ce délit. Le Locle et La Chaux-de-Fonds devinrent mes galeries et je fus de toutes les délégations auprès des Cantons Suisses. En 1794 le riche village de La Chaux-de-Fonds fut incendié. Les registres du Conseil et plus encore la reconnaissance des habitants de ce village attestent la part très considérable que j'ai eue à sa reconstruction.

En 1798 eut lieu la révolution de la Suisse. Mengaud, le vil Mengaud, le digne agent du Directoire français, osa demander au Conseil d'Etat l'établissement dans la Principauté de postes militaires français destinés à faire communiquer avec rapidité l'armée française qui pénétrait par le Porrentruy avec celle qui était à Morat. Le Lieutenant Général de Béville, alors notre Gouverneur, trop porté peut-être pour la patrie de ses pères, trop irrité contre la maison qui les en avait expulsés, fut pour accorder cette demande. Le Conseil y adhéra. Je vis que mon pays s'était déshonoré à jamais en se déclarant contre la Suisse et révolutionné en admettant des postes militaires dont chacun deviendrait un point de réunion pour nos factieux. Je fis pendant la nuit un mémoire qui, le lendemain, fit changer d'avis au Conseil. Quinze jours après, le général Schaumbourg nous témoigna sa surprise que Mengaud se fut permis cette demande. Mon mémoire, laissé par moi sur le bureau, a été supprimé, je ne sais par qui.

En 1800 la place de Procureur Général, étant devenue vacante, me fut offerte par Mr le Gouverneur de Béville. Je refusai longtemps, convaincu que ma fortune, ma santé et mon bonheur l'exigeaient. Je cédai enfin et les travaux les plus pénibles, sous tous les rapports, devinrent mon partage. Les lods, livrés à des fraudes que l'usage et l'exemple des premiers de l'Etat avaient sanctionnés, furent rappelés à des principes certains dont l'application calme, mais irrévocable, fit disparaître les abus. Les comptes des lods de 1800 à 1805, comparés aux précédents prouvent qu'il en résulta un bénéfice de plus de trente mille écus, quoiqu'alors déjà les mesures de Bonaparte eussent paralysé une partie de notre industrie et de notre commerce.

Les chemins étaient fameux par leur méchant état. Sa Majesté elle-même connaît leur beauté actuelle. Un règlement très sage, fait en 1752, n'était pas observé. Je l'ai fait respecter. Tout est rentré dans l'ordre⁴.

² Taxe proportionnelle perçue, encore aujourd'hui, sur chaque vente immobilière.

³ Il le fut jusqu'en 1823, où il démissionna pour raisons de santé (Jeanneret p. 65).

⁴ (note du procureur) *J'ai remis mes pouvoirs à un ingénieur des Ponts et Chaussées (v. note 10) aussi éclairé qu'intègre et actif et les routes ont été soignées ou créées avec autant de perfection que d'économie.*

L'équité en toute occasion, la plus grande bonté envers le faible et le pauvre et la plus grande fermeté envers l'homme riche et accrédité m'ont fait aimer et j'ose dire respecter de mes compatriotes, mais attiré en même temps des ennemis irréconciliables et en état de me nuire. L'extrait abrégé ci-joint d'un rapport que je fis le 23 septembre 1811 au Conseil et qui est enregistré aux actes du Conseil d'Etat, sans qu'aucun de mes collègues se soit permis la moindre objection, démontre ce que je viens de dire⁵.

Dans la Principauté, les enfants illégitimes, orphelins ou abandonnés ne sont pas à la charge de leur commune, comme dans les autres Etats de la Suisse. C'est le Prince qui en est chargé. Les mesures prises par le Conseil sur mes conclusions ont augmenté le travail du Procureur Général, mais elles ont eu l'heureux effet de prévenir en partie les arrangements secrets qui se font souvent entre les père et mère de ces malheureuses victimes du désordre, d'assurer à celles-ci toutes les ressources qu'elles pouvaient espérer des auteurs de leurs jours et conséquemment d'épargner les caisses publiques. Aussi, et quoique le séjour des troupes françaises dans ce pays en 1806 et des troupes alliées en 1814 ait accru le désordre des moeurs, le nombre des enfants illégitimes à la charge des caisses du Prince n'a pas augmenté. Je crois pouvoir ajouter que les soins que j'ai donnés à ces pauvres malheureux en ne les plaçant que chez des gens que je connaissais et en correspondant à leur sujet avec les chefs ecclésiastiques et civils ou avec des notables des lieux où ils résidèrent, a attiré bien des bénédictions au Souverain dont je m'efforçais d'être le digne agent.

L'on conçoit que les lods et les chemins ont dû me faire des ennemis de ces hommes dont parle Montesquieu, à propos des richesses disproportionnées. Il dit d'eux qu'ils envisagent comme une injustice toutes les grâces qu'on leur refuse et comme une injure toutes les distinctions qu'on ne leur accorde pas.

Je me suis peu occupé de cette classe peu nombreuse d'être peu intéressants, mais beaucoup de mes compatriotes en général. J'ai cherché et trouvé la solution de cet important problème: Comment rétablir l'ordre de manière à le faire aimer de ceux mêmes qui avaient l'habitude de le troubler?

Il fallait pour y parvenir convaincre ou réduire au silence ceux que le Conseil condamnait sur mes conclusions, il fallait en second élever l'opinion publique. J'y suis parvenu par deux moyens: L'un, de faire insérer dans les arrêts du Conseil rendus sur mes conclusions, les motifs de celles-ci. L'autre, quand mes fonctions m'appelaient à correspondre avec les ministres du Culte, les officiers du Prince, les notaires et voyers de développer et les principes des choses que je devais traiter avec eux et les sentiments qui devaient renforcer ces principes. Par le premier de ces deux moyens, l'homme condamné, instruit de sa condamnation, ou reconnaissait son tort, ou réclamait avec une entière connaissance de cause, ou se taisait. Par le second, les principes, les idées nobles, les sentiments patriotiques se propagèrent.

Si j'ai fait du bien, c'est surtout par ce dernier moyen dont l'usage m'a fait connaître l'excellent fond de caractère de mes concitoyens et donné les plus nobles jouissances. Je voyais le succès de mes soins dans l'amélioration progressive du caractère national, tout comme je voyais que la stabilité des principes du Conseil d'Etat, l'entourait d'une considération toujours croissante. J'ose dire que si je n'avait pas été contrecarré par quelques-uns de mes collègues, mon influence eût été plus heureuse encore, mais telle qu'elle est, je puis croire à la vérité de ce que me disait un député de l'Erguel à Zurich au sujet de la réunion de son pays au nôtre "que la bonté pleine de noblesse de notre gouvernement était un grand motif en faveur de cette réunion, mais que

⁵ Manuel du Conseil d'Etat, 1811 f° 726 ss: Rapport, adopté et envoyé à Berthier, récapitulait les travaux routiers faits depuis 4 ans et demandant des subsides aux communes qui en ont eu plus de frais que d'avantages.

bien des gens dans nos Montagnes me l'attribuaient en grande partie et craignaient qu'elle ne finît avec moi !

L'influence du Procureur Général sera toujours très grande, elle s'étend sur toutes les parties de l'administration, mais elle dépend de son caractère plus ou moins noble, de ses lumières plus ou moins variées et certaines, de ses vues plus ou moins libérales, de son activité plus ou moins grande, de sa fortune, de sa disposition à la sacrifier au besoin. Mais elle dépend surtout de son travail. Si je ne m'étais pas fait une loi de traiter chaque affaire comme si elle devait m'occuper seule, et de manière que chaque question cessât d'en être une, j'aurais réuni au plus haut degré toutes les qualités dont je viens de parler qu'encore la marche du Gouvernement n'aurait-elle pas pris cette égalité et cette fermeté qui seules peuvent la rendre imposante et captiver la confiance et le respect.

de 1806 à 1813

Après ces observations générales, je retourne à l'année 1806 où commence l'époque de ma plus grande influence sur ma patrie. Neuchâtel venait d'être cédé à Bonaparte et par lui au Prince Berthier. Quoique très malade, je fus envoyé à Paris comme chef d'une députation chargée d'obtenir le rappel des troupes qui occupaient la Principauté. Il est incertain que nous ayons contribué au rappel successif qui eut lieu de ces troupes. De retour chez moi, je soignai ma santé, ne prenant aux affaires publiques, soumises à un régime militaire, qu'autant de part que j'y étais forcé par mes fonctions. Mais lorsque Mr. Lespérut⁶ arriva, chargé des pleins pouvoirs du Prince Berthier, je repris toute mon activité. Il avait été prévenu en ma faveur à Paris⁷. Il trouva en moi un homme étranger à tout intérêt personnel et me donna toute sa confiance. Je découvris facilement chez lui l'homme instruit et un coeur noble, je ne doutai pas qu'il n'aperçût au premier abord les vices de notre organisation politique et qu'il ne voulut y remédier.

Il venait d'organiser Lucques et Piombino. Il pouvait vouloir nous traiter de même. Je résolus: 1° de lui donner une si haute opinion des Neuchâtelois qu'il comptât sur leurs qualités personnelles pour remédier aux erreurs de la Constitution, 2° de faire ressortir ce que celle-ci avait de bon et l'extrême danger de s'écarter de son esprit et de son principe fondamental, celui d'une monarchie aimée.

Je supprimai tout le mal et je dis tout le bien que je savais de mes compatriotes et surtout de mes collègues. Je rappelai une vérité trop souvent méconnue: "que les lois civiles et politiques sont ou le résultat ou le créateur des usages, des moeurs et des circonstances et qu'on ne peut changer les uns sans les opposer aux autres, ce qui est toujours un très grand malheur". C'est ainsi que j'objectai à l'idée de former le Conseil d'Etat en dicastères indépendants, quoique pour ma place j'y eusse gagné autant de pouvoir que de tranquillité, mais j'observai que la moralité du Conseil était due peut-être uniquement au contrôle que ses membres exerçaient les uns à l'égard des autres.

Je n'oublierai jamais l'aimable conduite de Mr Lespérut. Lié avec le célèbre Volney⁸, il lui présenta nos deux opinions sans m'en avertir et, un jour, je le vois entrer dans ma chambre en pantoufles - ma maison touche au château- et un papier dans sa main: Volney vous donne gain de cause, me dit-il en

⁶ François Victor Jean, baron de Lespérut, commissaire général, puis gouverneur de Neuchâtel.

⁷ Par son cousin germain Denis (1759-1839), banquier à Paris, auteur de la branche dite du Lôwenberg, du nom de sa propriété proche de Morat, avec qui Georges a entretenu toute sa vie une correspondance suivie.

⁸ Constantin François Chasseboeuf, 1757-1820, philosophe et homme politique français, fait comte de Volney par Napoléon, bien qu'il se fût opposé à l'établissement de l'Empire.

entrant; tenez, voilà sa lettre; prenez-en copie. Je l'ai cette copie⁹, qui sert de monument à cet aimable entretien et au plus grand service que j'aie rendu à ma patrie.

La conduite de Buonaparte affermit bientôt le système que j'avais défendu. Comment, avec un tel homme, me disait Mr. Lespérut, s'occuper d'organiser: il désorganise. D'ailleurs, l'aspect d'un pays soumis à un régime modéré lui serait insupportable; il n'en faudrait pas plus pour qu'il réunît votre pays à la France et le désolât.

La période de 1807 à 1813 fut des plus mémorables pour mon pays et pour moi pénible sous divers rapports, mais d'un grand intérêt. J'en donnerai une idée générale en évitant des détails qui exigeraient que je compulsasse et les registres du Conseil et mes propres mémoires.

Pendant cette période, la perspective d'une réforme générale fit tolérer bien des abus, mais aucun qui pût arrêter la marche de l'administration. Le Prince pouvait être despote à l'imitation de son maître, mais, content de le pouvoir, il s'en remit à son représentant et au Conseil de l'exercice de son autorité. La mutinerie des Neuchâtelois fut apaisée; les absurdes prétentions de diverses corporations furent ravalées mais les formes et le fond d'une vraie liberté furent maintenus, sauf les mesures tyranniques de Buonaparte auxquelles il fallait bien se soumettre.

L'on conçoit que le Procureur Général ne fut étranger à rien de ce qui se fit, mais je m'attachai surtout à contribuer de tous mes moyens et de tous ceux que me donnait la confiance du Gouverneur: 1° à ce que le Gouvernement donnât toujours l'exemple de l'ordre, de la justice de l'équité et d'une exacte impartialité, convaincu que c'est la seule base solide du pouvoir du Prince, de la moralité et du bonheur et conséquemment de l'amour et de la fidélité des sujets, 2° à ce que l'éducation publique fixât l'attention du Gouvernement, 3° à ce que les places fussent bien remplies. Je maintins de plus mon influence pure de toutes vues personnelles, n'ayant jamais rien demandé ni reçu pour moi, ni pour aucun Rougemont.

Personne ne m'accuse de m'être enorgueilli de mon crédit: J'en aurais été plutôt alarmé, si Mr Lespérut n'avait pas eu assez de lumières et de capacité pour ne se décider jamais que d'après elles et non sur mon opinion. Chacun rend justice à mon entier désintéressement: La plupart de mes collègues m'ont de grandes obligations; plusieurs me doivent leur siège au Conseil ou leurs autres emplois et, cependant, j'ai été l'objet d'une haine peu commune et de procédés que la raison, l'honneur et même la décence réprouvent également.

Rapporterai-je pour expliquer cette haine ce que me disait Mr de Lespérut ? "Ce serait vous flatter que vous comparer à Aristide, mais ces Messieurs exercent envers vous une espèce d'ostracisme. Ils ne vous pardonnent pas d'avoir toujours raison".

Cette haine fut surtout exaltée par l'hérésie que je manifestai en faisant entrer dans le Conseil un homme étranger aux familles régnantes de Neuchâtel, Mr Courvoisier¹⁰, et créer, puis donner à Mr. Matile¹¹ la place d'archiviste. Deux des hommes les plus distingués par leurs lumières, leurs vertus et leur

⁹ *Pièce non retrouvée*

¹⁰ Louis Courvoisier, né en 1769, nommé conseiller d'Etat en 1812, contre la majorité du conseil, mais avec l'appui de Rougemont et Lespérut (Courvoisier p. 174).

¹¹ Joël Matile, né en 1774, ingénieur des Ponts et Chaussées. Nommé en 1810 archiviste, un poste nouveau substitué à l'ancien commissaire général (Courvoisier p. 174). En sus, Matile est l'ingénieur des routes ouvertes ou améliorées sous Berthier (Courvoisier p. 243 ss, 253 ss.). Maire des Verrières, il ne sera nommé conseiller d'Etat qu'en 1819, avec l'appui de Rougemont, après bien des réticences de la part du conseil d'Etat (Jeanneret p. 85).

utilité. Les scènes et les improcédés auxquels ces deux nominations ont donné lieu ne peuvent m'occuper dans ce moment. J'en ferai le récit peut-être lorsque le temps d'agir sera remplacé par celui de raconter.

Quoiqu'il en soit des motifs de cette haine, j'avais pris des mesures propres à en arrêter les effets, lorsque les hauts alliés passèrent le Rhin. Tout changea de face, à Neuchâtel comme dans toute l'Europe.

fin 1813 - 1815

Neuchâtel, réclamé par son ancien Souverain, y trouvait son bonheur: Le mien en dépendait, mais je devais prévoir des mécomptes personnels. Ils ont eu lieu et je vais expliquer comment ils m'ont conduit à me borner dans les choses les plus importantes, lorsque je ne pensais pas comme le Conseil à lui dire froidement mon avis, sans essayer de m'adresser directement à mon Souverain. Je ferai avec simplicité le récit de ce qui eut lieu.

Dès le mois d'octobre 1813, plusieurs conseillers d'Etat avaient formé un comité dont je fus le chef. Fidèles¹² à notre Souverain, nous prévoyions cependant que le Prince Berthier allait cesser de l'être et que la Prusse nous réclamerait. Dans ce cas nous envisagions notre inclusion dans la Confédération Suisse, la réforme d'une constitution, viciée plutôt que vicieuse dans son principe, et de meilleures limites territoriales comme nécessaires à la prospérité future de notre patrie. Notre travail pouvait être utile au Prince Berthier s'il restait notre Souverain. Tous nos devoirs étaient en harmonie entre eux et avec nos sentiments.

Mr le baron Frédéric de Chambrier était de ce comité: fils adoptif de Mr. d'Oleyres¹³, il nous mit en rapport avec lui.

Les Autrichiens étant entrés à Neuchâtel, on créa une commission qu'on nomma la Commission d'Etat, composée du président du Conseil d'Etat, du maire de Neuchâtel, du chancelier, du secrétaire d'Etat et de moi. Elle devait remplacer le Conseil d'Etat pour éviter qu'il ne fut en permanence. C'était un moment de crise. Je me dévouai, mais ma santé presque détruite et un changement presque certain de domination ranimèrent les espérances de mes ennemis. Je ne m'en inquiétai pas.

Avant l'arrivée des Autrichiens, Mr d'Oleyres avait proposé à Mr Lespérut de s'éloigner afin qu'il pût développer son caractère de plénipotentiaire du Roi de Prusse, saisir le pays, mettre l'aigle prussienne aux frontières, brider par là le militaire autrichien et conserver provisoirement les autorités établies. Ce parti avait été rejeté comme déplacé et très dangereux. En effet. Mr. L'Espérut ne pouvait quitter son poste qu'en cédant à la force et le succès le plus éphémère d'un corps de troupes françaises pouvait livrer le pays au pillage et les magistrats aux peines dues à la trahison. Mr. d'Oleyres partit pour Beme d'où il écrivit à Sa Majesté. Le Conseil d'Etat envoya au Quartier Général une députation, dont je fus le chef, pour obtenir d'être traités moins hostilement par les Autrichiens. Arrivés à Bâle, nous y trouvâmes Mr d'Oleyres, nommé par S.M. le Roi de Prusse son commissaire pour ressaisir la

¹² Au vrai, ce parti voulait faire de Neuchâtel une république aristocratique et un canton suisse. Il fut contré par Chambrier d'Oleyres qui, voulant une principauté alliée, comme autrefois, des XIII cantons, obtint du roi de Prusse la reprise provisoire de la principauté. Les puissances les mirent d'accord en imposant le statut de "principauté et canton" (Montandon p. 152ss).

¹³ (note du procureur) S.E. Mr le Baron de Chambrier, Ministre plénipotentiaire du Roi auprès de la Confédération Suisse, tenant le fief d'Oleyres en Suisse. Je l'appellerai ainsi pour abrégé (Jean-Pierre de Chambrier, 1753-1822, gouverneur de 1814 à 1822).

Principauté de Neuchâtel. Notre mission en devenait presque superflue et ne pouvait plus s'adresser aux hauts alliés, mais au Roi. Nous lui fûmes présentés, ainsi qu'au Prince Royal, leur accueil plein de bonté est gravé dans nos coeurs. Mr le grand Chancelier d'Etat nous accueillit, écouta et reçut nos notes avec cette affabilité qui le caractérise¹⁴.

De retour chez moi, les circonstances de la Suisse en général, de Neuchâtel en particulier, continuèrent à m'occuper. J'osai, car c'était presque une témérité, en écrire à Mr. le Grand Chancelier et, Mr. d'Oleyres ayant reçu l'ordre de se rendre à Zurich comme ministre plénipotentiaire de Sa Majesté, je le sollicitai de s'occuper de nos autres intérêts et surtout de nos frontières. Je suppliai qu'on envoyât au quartier Général un homme qui les connût à fond et, n'écoutant que mes sentiments, je crus devoir m'offrir et le pouvoir sans manquer de modestie. Les Alliés venaient de prendre Paris. Mr. d'Oleyres répondit à tout, excepté à cette offre. Bientôt après, je fus envoyé à Zurich avec Mr. le secrétaire d'Etat pour faciliter notre inclusion dans la Confédération Suisse et nous occuper, sous ce rapport et de concert avec Mr. d'Oleyres et son fils adoptif, de l'organisation politique de la Principauté.

Messieurs de Chambrier avaient un projet tout fait. J'obtins quelques modifications essentielles, d'autres n'eurent pas lieu et l'expérience prouve déjà la réalité des inconvénients que je prévoyais. Je priai Mr. d'Oleyres de me dire ce qui l'avait empêché de répondre à l'offre que j'avais faite d'aller à Paris. Il alléguait ma mauvaise santé et, comme j'en faisais le sacrifice, en ajoutant que je craignais qu'il ne se laissât influencer par des hommes qui oseraient tout dire en mon absence et qui gardaient un honteux silence dès que je paraissais, au lieu d'aborder franchement la question comme je lui en fournissais l'occasion, il me dit que ne pouvant pas agréer mes offres à cause de l'état de ma santé, il n'aurait pu y répondre que par des compliments, et il se permit de me demander si j'en voulais. Mr d'Oleyres est incapable d'adresser une si mauvaise plaisanterie à un homme de mon âge sur l'offre la plus sérieuse faite pour les motifs les plus nobles. Non, c'était embarras et un tel embarras qu'il donna essor à l'anxiété où je l'avais mis par ma franchise à l'aborder, en ajoutant qu'il était bien impatient de n'avoir plus rien à démêler avec les affaires de Neuchâtel. Certes il ne m'était pas difficile de démêler ce qui se passait en lui: Cet homme est bon, intègre, religieux, facile à vivre, généreux dans sa dépense. Mais c'est la faiblesse en personne et conséquemment il est embarrassé à la fois et très extrême. Il craint plus les méchants qu'il ne les hait. Il estime plus les bons qu'il ne les aime. Jamais aucun sentiment vigoureux ne s'éleva dans son âme; il l'aurait étouffée; elle a pris les devants. L'indignation contre le vice, le besoin de faire briller la vertu, lui sont inconnus. Il mourrait d'apoplexie s'il les éprouvait subitement.

Je vis clairement que Mr. d'Oleyres avait été prévenu contre moi, qu'il m'estimait, mais qu'il me redoutait, qu'il agirait en conséquence, même sans en avoir le projet¹⁵.

Rentré dans mes foyers, je m'aperçus sans peine que, mon crédit étant tombé, on voulait diminuer l'influence que ne devais qu'à moi-même. On ne me combattit plus, on me condamna. On fit jouer un rôle à deux de mes anciens collègues que j'estime sans les admirer et qui n'ont certainement acquis ni mérite ni moyens en quittant la manoeuvre, l'un au commencement, l'autre au milieu de l'orage, pour ne rentrer dans le vaisseau qu'au retour d'un ciel calme et serein.

Le Roi visita sa Principauté, il était presque dans mes fonctions et je crois qu'il n'eut pas été sans utilité que je l'accompagnasse, mais j'en fus éloigné. Les grâces se distribuèrent. Je n'y eus aucune part.

¹⁴MN 1926 p. 153, Une députation à Bâle auprès des monarques alliés en janvier 1814 (sans auteur nommé)

¹⁵ Le procureur ne parle pas du pacte fédéral du 7 août 1815 dont il fut le premier des trois signataires neuchâtelois (Montandon p.220, P.de Rougemont p.56).

Je fis alors ce que tout homme qui se respecte se doit à lui-même. J'évitai de me mettre en évidence. J'ai continué à remplir mes fonctions, j'ai joui de l'estime et de la confiance de mes compatriotes, j'ai joui surtout de voir qu'elles étaient indépendantes de l'opinion qu'on pouvait avoir de mon crédit. Sans attacher aucun prix à mes services, j'ai joui encore du bonheur de sentir combien mes vues étaient pures en effet. En me repliant sur moi-même, en sondant mon cœur, j'ai pu me dire que si j'avais perdu des moyens je n'avais certainement perdu aucun motif de servir mon prince et ma patrie, que ce que j'avais fait jusque à présent, non seulement je le ferais encore avec la certitude que jamais on ne le reconnaîtrait, mais avec celle que mon plus mortel ennemi en aurait le profit et la gloire. Je me rappelai cette belle ode de Haller¹⁶: "Verwünscht in Jugend ist kein leerer Nutzen". et liant le moment présent à l'avenir, je mis à sa juste valeur ce qui m'arrivait.

Ensuite je m'occupai de ma femme de mes enfants et je résolus de rétablir ma santé. Mes maux sont d'affreuses suffocations et un grand ébranlement nerveux. Depuis trois mois ils commencent à céder à mes soins. Jusques alors l'on ne concevait pas qu'ils me laissassent la faculté d'agir. Je la conservais, il est vrai, mais à un degré bien inférieur à ce qu'elle avait été.

Environné d'ennemis et, parmi eux, d'hommes coupables de la plus noire ingratitude, sans secours de la part du chef de l'Etat, frappé d'une maladie aussi longue qu'épuisante et douloureuse, j'ai cependant 1° relativement aux frontières de l'Etat appelé l'attention du Conseil sur la limite que nous assigne le traité de Paris et sur ce qu'elle a de vicieux. Pouvant à peine me soutenir j'ai été dix heures à cheval le même jour à examiner cette limite en parcourant les cimes de cette partie du Jura, 2° relativement aux recettes, empêché l'erreur et la partialité de nuire aux revenus de l'Etat. Je ne pouvais faire plus sans m'exposer à l'injuste accusation de sacrifier la paix du Conseil au désir d'être utile à Monsieur Alexandre de Rougemont¹⁷. 3.) relativement à mes fonctions, j'ai réussi à les remplir avec exactitude.

Pour cela il a fallu braver mes maux, renoncer à toute jouissance de société domestique et étrangère, mais je l'avoue, lorsque je respirais à peine et que ma main tremblait, je ne pouvais combattre avec succès ni de la voix ni par écrit. D'ailleurs quelle que soit la fermeté de mon caractère, je me ferais illusion à moi-même si je pouvais me persuader que l'isolement où je croyais être ne m'ait quelques fois étonné. Un seul mot de S.A. Mr le Grand Chancelier pour m'annoncer qu'elle me pardonnait mes importunités à cause de leurs motifs, eût prévenu chez moi le sentiment toujours pénible qu'on éprouve lorsqu'on se croit abandonné à ses seuls moyens. Cependant même ce sentiment a produit d'heureux effets sur moi.

J'ai compris que j'avais un tort : accoutumé dès ma jeunesse à discuter avec ordre pour découvrir la vérité, j'ai cru que des Conseillers d'Etat devaient se faire apercevoir les uns aux autres quand ils divaguaient, quand ils parlaient de faits faux ou de principes erronés, quand ils manquaient le point de la question. Je me trompai, l'homme incapable est humilié et l'homme capable mais qui aime son erreur est blessé d'une importune vérité qui ne lui laisse pas le mérite de l'apercevoir de lui-même. Aujourd'hui je fais comme lorsque j'étais maire de Travers et que je voulais concilier les parties. Je laisse celles-ci s'épuiser.

Lorsque le Gouverneur était mon ami, je me reposais sur lui du soin d'arrêter la pétulante animosité de mes ennemis; réduit à mes seuls moyens, je les ai trouvés plus que suffisants.

¹⁶ Albert de Haller, savant et poète bernois, 1706-1777 (Même une jeunesse maudite n'est pas sans profit).

¹⁷ Alexandre (1784-1871), fils de Louis 1743, conseiller d'Etat et cousin germain de Georges, auteur de la branche du Tetre de la famille Rougemont, du nom de sa maison sise au dessus de la ville de Neuchâtel d'alors. Au vu des recherches faites, il ne remplissait aucune fonction dont la rétribution dépendit du montant des revenus de l'Etat.

Le plus animé de mes ennemis est Mr. le baron de Chambrier¹⁸, receveur des parties casuelles, homme excessivement borné, ignorant et colère. C'est une espèce d'homme de paille auquel d'autres mettent le feu pour s'amuser aux dépens de qui leur déplaît. C'est l'un des quatre Présidents du Conseil d'Etat. Il a plus de soixante ans et depuis que le père adoptif de son fils est notre Gouverneur, il en a pris plus de montant. C'est dans l'ordre. Il est presque ridicule d'avoir un démêlé avec un tel homme et cependant il fallait le mettre à la raison, ou plutôt le mater. C'est ce que j'ai fait en adressant à Mr le Gouverneur la lettre et le mémoire ci-joints avec la réponse de Son Excellence.

J'avais eu le bon esprit d'écrire le 16 novembre 1814 à Mr de Béguelin¹⁹ dont la réponse m'avait convaincu que j'étais moins isolé que je ne l'avais cru.

Et c'est ainsi que, livré à moi, j'ai recouvré une partie de ma santé et continué avec plus de calme et, j'espère, avec autant d'utilité que précédemment à servir mon Souverain et ma patrie. J'ai éprouvé que l'âme est comme une voûte qui se fortifie dans la proportion du fardeau qu'on lui fait supporter et si j'ai eu tort, dans l'affaire des Recettes, d'éviter une guerre ouverte avec le Conseil, ce tort, dû uniquement à ma mauvaise santé et à d'autres circonstances très difficiles, n'a pas empêché que dans cette affaire je n'aie mis les intérêts du Roi à l'abri de toute atteinte.

J'ai écrit cette note sur ma vie publique comme je me propose de la transmettre à mes fils²⁰, devant Dieu et en toute vérité. J'y ajouterai pour eux des détails²¹ auxquels ils pourront seuls prendre quelque intérêt et qui exigent bien des recherches. Je la termine en assurant que quel qu'ait été mon désir de remplir mes devoirs dans toute leur étendue, j'ai le sentiment bien prononcé que je n'ai pas fait tout ce que je pouvais ni par conséquent tout ce que je devais.

¹⁸ Frédéric de Chambrier, 1753-1826, conseiller d'Etat en 1792, procureur de Valangin en 1805

¹⁹ Henri de Béguelin, 1765-1818, d'une famille de l'Erguel, fils d'un précepteur royal prussien anobli, chef du Département prussien des affaires de Neuchâtel, conseiller intime du roi (Courvoisier p. 142).

²⁰ (note du procureur) L'aîné n'a que 6 1/2 ans, le cadet 5. (V. note 1).

²¹ Projet non réalisé ou écrit non retrouvé